

adopté

SÉNAT

le 2 avril 1976.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de la Convention de Sécurité sociale entre la République française et la Confédération suisse, ensemble deux protocoles, signés à Berne le 3 juillet 1975.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 195 et 222 (1975-1976).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention de Sécurité sociale entre la République française et la Confédération suisse, ensemble deux Protocoles, signés à Berne le 3 juillet 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 2 avril 1976.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 195 (1975-1976), Sénat.